

## NOTE CONCEPTUELLE

### SEMINAIRE

# Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique, ou comment concilier durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté ?

7-9 juillet 2021

## I. INTRODUCTION

La pêche artisanale représente à peu près la moitié des prises mondiales et les deux tiers des produits de la pêche destinés à la consommation humaine directe.

Elle emploie, au niveau mondial, plus de 90% des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, dont environ la moitié est constituée de femmes. Il s'agit d'une activité de pêche menée généralement sur la bande côtière. Elle utilise des engins diversifiés en nature et en périodes d'usage (saisonnalité) pour cibler plusieurs ressources pélagiques, semi-pélagiques et démersales. Elle contribue à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et offre des possibilités d'emploi appréciables. La flotte de pêche artisanale est multi-spécifique car elle exploite un large éventail d'espèces et utilise de nombreuses techniques et engins de pêche dans différentes profondeurs, en raison de longues traditions de pêche

Selon la FAO, la pêche artisanale, également connue sous le nom de pêche à petite échelle, est définie comme étant *une activité traditionnelle impliquant les ménages de pêcheurs, avec un faible capital et énergie, des navires de pêche relativement petits, effectuant de courtes sorties de pêche près du rivage, et principalement pour la consommation locale*. Toutefois, cette définition, ne fait pas l'unanimité, elle est constamment adaptée aux réalités locales de chaque pays.

## II- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### A- A L'INTERNATIONAL

**1. Le Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030.** La pêche artisanale contribue de manière notable à la sécurité alimentaire et à la nutrition et offre des modes de développement qui favorisent l'éradication de la pauvreté et le développement équitable. La cible 14.b du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, appelle les pays à « **garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés** », par la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs aux ressources marines et aux marchés.

La pêche artisanale contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030, notamment l'ODD 14 et la cible 14.b, les ODD 1 (Réduction de la pauvreté), 2 Eradication de la faim), 5 (Parité entre les sexes), 12 (Consommation et production responsables), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (Protection de la vie aquatique) et 16 (Instaurer la Paix, justice et institutions efficaces).

**2. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté**

Les principes énoncés dans les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) traitent des politiques, des stratégies et des cadres juridiques concernant la pêche artisanale, mais également d'autres problèmes affectant la vie et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs. Les Directives sur la pêche artisanale ont une portée mondiale et orientent le dialogue, les processus politiques et les actions aux niveaux national, régional et international.

Les questions clés soulevées par les Directives sur la pêche artisanale portent sur :

- Gestion des ressources et allocation responsable des droits fonciers ;
- Appui au développement social et au travail décent ;
- Attention portée sur les travailleurs de la pêche tout au long de la chaîne de valeur, de la capture à la transformation en passant par le commerce du poisson ;
- Promotion de l'égalité des sexes ;
- Prise en compte du changement climatique et des risques de catastrophe.

**Le Programme-cadre de la FAO**, pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, encourage la mise en œuvre de ces dernières par la création de partenariats et de synergies avec d'autres acteurs appartenant aux domaines de la pêche et du développement.

**3. Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales**

A sa soixante-douzième session, tenue en décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a proclamé l'année 2022 « **Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales** » (AIPAA). La FAO est l'organisme chef de file de cette manifestation, en collaboration avec des partenaires et des organes compétents du système des Nations Unies.

Les résultats attendus de l'AIPAA 2022 se répartissent en quatre catégories :

- **Sensibilisation** : partage des informations accessibles et de messages clés sur la pêche et l'aquaculture artisanales avec un large éventail de publics, y compris par l'organisation et la participation à des événements mondiaux, régionaux et nationaux pertinents. Cela comprendrait également la réalisation de campagnes mondiales dans les médias sociaux.
- **Renforcement de l'interface science-politique** : recueillir des éléments factuels, y compris par des études de cas et la collecte de données interdisciplinaires, afin de générer des informations et des connaissances supplémentaires sur des aspects spécifiques de la pêche et de l'aquaculture artisanales.
- **Autonomisation des acteurs** : permettre aux petits pêcheurs, aux pisciculteurs et aux travailleurs de la pêche et à leurs organisations de participer à des programmes de gestion participative et à d'autres processus décisionnels, ainsi que d'accéder aux marchés et aux services. Cela comprendrait également la formulation de politiques, de stratégies, de programmes et de projets destinés à soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales.
- **Partenariats** : créer de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent, tant entre les organisations de petits acteurs qu'avec d'autres partenaires issus des pouvoirs publics, de la recherche, des ONG, du secteur privé, des organisations régionales et autres, à tous les niveaux.

3

## **B- Au niveau du continent africain**

Au niveau du continent Africain, la pêche artisanale compte pour plus de 60 % de la production des pêcheurs de l'Afrique et la quasi-totalité des prises du secteur est destinée à la consommation humaine. Le secteur fournit des emplois et des revenus significatifs pour les communautés rurales pauvres. Dix millions d'Africains comptent sur la pêche artisanale comme leur principal gagne-pain, et un autre 90 millions (les agriculteurs et les pauvres en ressources) en dépendent dans le cadre d'une stratégie de subsistance diversifiée. Environ 200 millions d'Africains dépendent du poisson comme source de protéines abordable et de micronutriments importants, et dans la plupart des pays d'Afrique, les pêcheurs artisanaux fournissent la majeure partie de l'approvisionnement en poissons de la région. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la pêche artisanale en Afrique, principalement dans les activités post-capture.

### **1. Le Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture**

Considérant l'importance de la pêche artisanale en Afrique et la nécessité de promouvoir son développement durable, l'Union Africaine a hissé la Pêche artisanale au

rang d'arène prioritaire du **Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture**, adopté en juin 2014. L'objectif principal de cette politique panafricaine est de renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques, en particulier pour les communautés de pêcheurs en Afrique.

L'UA/BIRA, en collaboration avec l'agence de planification et de coordination du NEPAD, a élaboré Un **Plan d'Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017-2027**, ayant comme principaux objectifs spécifiques, l'amélioration de :

- i)- La gouvernance pour la gestion durable de la pêche artisanale dans le contexte africain ;
- ii)- La contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création de richesse ;
- iii)- La résilience et l'adaptabilité de la pêche artisanale afin de réduire la vulnérabilité face aux chocs internes et externes.

### C- Au niveau de la région COMHAFAT

La Pêche artisanale, constitue un pilier majeur de la stratégie de la COMHAFAT pour le développement d'une pêche durable dans la région. A cet égard, plusieurs activités ont été organisées par la COMHAFAT au profit de la pêche artisanale, le dernier en date, portait sur l'échange d'expérience et le renforcement de la coopération Sud-Sud, par la présentation de l'expérience du Maroc en matière de développement des infrastructures et des externalités, par les services publics, notamment, la construction et équipement des points de débarquement aménagés et des villages de pêche. Dans la région de la COMHAFAT, en dépit de son importance capitale, à l'instar des autres régions de l'Afrique, le sous-secteur de la pêche artisanale continue à confronter un ensemble de défis, qui entravent la libération de son plein potentiel. Ces défis, sont, malheureusement, exacerbés par l'impact de la pandémie COVID 19, qui vient fragiliser davantage la situation déjà précaire des communautés qui en dépendent. L'organisation du présent atelier, s'inscrit dans cette dynamique évolutive d'adaptation, et se tient également, dans la perspective de la célébration l'année prochaine de l'année internationale de la pêche artisanale.

4

## III. OBJECTIFS DE L'ATELIER

### 1. Objectif général

En dépit de son importance socio-économique, la pêche artisanale dans les pays de la région souffre de nombreux maux, qui freinent son plein développement. L'objectif principale assigné à cet atelier de réflexion est **de contribuer par des**

## propositions concrètes et opérationnelles à la libération du plein potentiel de la pêche artisanale dans la région.

### 2. Objectifs spécifiques de l'atelier

- Identification des principaux obstacles au développement de la pêche artisanale ;
- Résolution des difficultés liées à la cohabitation de la pêche artisanale /Pêche industrielle ;
- Recherche et identification des mesures d'encadrement appropriées ;
- Adoption des normes de certification de durabilité pour une meilleure application de bonnes pratiques ;
- Interrogation sur la présence des flottes étrangères (APPD et des sociétés d'économie mixte de la pêche) et la pêche artisanale locale ;
- La pêche artisanale dans la région dans le contexte des initiatives et politiques mondiales récentes (ODD des NU, Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, Plan d'Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017, etc..) ;

## V. RÉSULTATS ATTENDUS

L'atelier devra permettre de :

- Caractériser la pêche artisanale (son importance en termes de production, espèces pêchées, impact biologique, emploi, sécurité alimentaires, valeur ajouté, commerce, etc...) ;
- Diagnostiquer les principales contraintes du secteur de la pêche artisanale dans la zone COMHAFAT ;
- Identifier les meilleures pratiques de gouvernance de la pêche artisanale au niveau des pays de la région ;
- Proposer des actions :
  - Faire valoir le potentiel de la pêche artisanale et souligner les avantages qui peuvent être tirés d'un renforcement de sa chaîne de valeur ;
  - Soutenir la mise en œuvre des instruments normatifs pertinents existants, la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030, en particulier de l'ODD 14.b. et la promotion de la mise en œuvre effective des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale ;
  - Une célébration effective de l'année de la pêche artisanale en 2022, et une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la Pêche artisanale des Etats membres de la COMHAFAT.

5

## VI. ORGANISATION DE L'ATELIER

- L'atelier se déroulera en séance plénière sous forme de présentations et discussions ;
- Les présentations et l'animation des ateliers seront faites par des experts
- La logistique sera assurée par la COMHAFAT
- Les autres personnes-ressources seront choisies par la COMHAFAT

## VII. PARTICIPANTS À L'ATELIER

L'atelier est destiné à toute personne des 22 EM de la COMHAFAT, impliquée dans l'activité ou la gestion de la pêche artisanale.

## VIII. DURÉE, DATE ET LIEU DE L'ATELIER

### 1. Durée

Pour boucler de manière efficiente l'ensemble des activités proposées, l'atelier s'étendra sur **trois (03) jours**.

### 2. Date

L'atelier se déroulera du 07 au 09 Juillet 2021

### 3. Lieu

L'atelier se déroulera à El-Jadida, Hôtel MAZAGAN

6



COMHAFAT/ATLAFCO

## IX- ORDRE DU JOUR

**Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique, ou comment concilier durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté ?**  
**7-9 juillet 2021**

### Ordre du Jour Provisoire

#### Jour 1 (Mercredi 07 Juillet)

1- Ouverture	
2- Présentation des participants	
3- Adoption de l'ordre du jour et des documents	
4- Introduction du séminaire	
5- Les enjeux de la pêche artisanale dans la Région atlantique de l'Afrique <ul style="list-style-type: none"><li>• Place et rôle de la pêche artisanale dans les politiques de développement africaines. <b>Dr Moustapha KEBE, consultant</b></li><li>• La pêche artisanale, un segment où les conditions de vie pour les pêcheurs restent précaires – <b>Mr Guèye GAOUSSOU (CAOPA)</b></li><li>• La femme au centre du système de la pêche artisanale africaine – <b>Mme Christiane AMY DAGO (RAFEP)</b></li><li>• La pêche artisanale africaine, une difficile cohabitation avec la pêche industrielle locale et étrangère, – <b>Mme Dieynaba BEYE</b></li><li>• Limites et menaces pour la pêche artisanale dans les pays de région – <b>Dr Med MAYIF, consultant</b></li></ul> <p><b>Discussions et conclusions</b></p>	
6- La pêche artisanale et les instruments normatifs internationaux et régionaux <ul style="list-style-type: none"><li>• La pêche artisanale, une composante majeure de l'ODD 14, et une contribution notable à la réalisation des ODD des NU à l'horizon 2030 – <b>Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)</b></li></ul>	

7

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les directives de la FAO sur la pêche artisanale : outil de développement durable, – <b>Mr Med SADIKI (COMHAFAT)</b></li> <li>• Plan d’Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017-2027, Etat d’application et Perspectives au niveau continental – <b>Mme Malebo Hellen MOEPI, (UA/BIRA)</b></li> <li>• La sécurité, la sûreté et le travail décent à bord : Quelles adaptations des normes internationales à la pêche artisanale ? – <b>Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)</b></li> </ul> <p><b>Discussions et conclusions</b></p>	
---	--

## Jour 2 (Jeudi 08 Juillet 2021)

<p><b>7- Quelques réussites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les débarcadères (PDA) : Une coopération sud-sud pour la réalisation d’infrastructures dédiées à la pêche artisanale, <b>Mr Lahoucine BOUDRARI (ONP)</b></li> <li>• Le renforcement de la voix de la pêche artisanale dans les instances Africaines et internationales – <b>Mr Guèye GAOUSSOU (CAOPA)</b></li> <li>• Le Développement des capacités, la gestion participative des ressources halieutiques : Etat de la contribution des acteurs non étatiques à la cogestion et à la bonne gouvernance des pêcheries artisanales à travers les expériences de l’ADEPA, – <b>Mr Moussa MBENGUE (ADEPA)</b></li> </ul> <p><b>Discussions et conclusions</b></p>	
<b>ORGANISATION EN GROUPES THEMATIQUES</b>	
<p><b>8- Libérer le plein potentiel de la pêche artisanale dans la Région</b>  <u><b>GT1 : Durabilité des ressources halieutiques exploitées par la pêche artisanale (Mr MAYIF)</b></u></p>	
<p><b>9- <u>GT2 : Pour une meilleure contribution socio-économique de la pêche artisanale : Propositions d’actions concrètes</u> (Dr KEBE)</b></p>	
<p><b>10- Rédaction des recommandations de l’Atelier</b></p>	
<p><b>11- Validation des conclusions et recommandations</b></p>	



12- Visite de terrain (Port de pêche, site de récolte des algues...)	
--	--